



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 2 novembre 2022

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 11/09.2022
Demande d'un crédit de CHF 350'000 pour équiper partiellement le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 11 octobre pour traiter de ce préavis.

Notre Syndic Stéphane Porzi, Monsieur Anthony Hennard, Municipal, ainsi que M. Thévoz chef de service, étaient également présents et tous deux ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Madame Sylvie Fuchs ainsi que Messieurs Marc Häfliger, Henri Haller, Denis Oggiano, Sylvain Rodriguez et l'auteur de ces lignes. Monsieur Fabrice Dessaux était excusé.

La Commission des finances juge à l'unanimité qu'il convient d'approuver ce préavis.

A titre liminaire, la Commission des finances précise qu'elle reviendra dans le cadre d'un prochain Conseil, sur le contexte qui a conduit la Municipalité à accélérer fortement la réalisation de projets d'énergie renouvelable afin d'augmenter le niveau d'autoconsommation de la Commune en matière d'électricité.

En ce qui concerne l'impact financier de ce préavis, la Commission des Finances relève, suite aux discussions tenues avec les représentants de la Municipalité que si la RCP et les montants économisés mis en avant dans le préavis sont à prendre avec précaution (les variations sont telles que rien n'est jamais certain dans ce domaine), il n'en demeure pas moins que même en étant prudent sur le coût du kWh, il ne faut pas un prix très élevé pour rentabiliser cet investissement sur la base des 75'000 à 80'000 kWh qu'il est raisonnable de prendre en compte pour l'autoconsommation, au vu de la consommation d'électricité quasi-constante de la station de pompage.

PV parking Vieux-moulin			
Montant du préavis	350'000		
Complément pour autoconsommer	116'000		
Total	466'000		
Production propre selon préavis	88'000		
Autoconsommation selon préavis	90%		
Prix du kWh sur l'EEX pour Cal 23, le 31.10.2022	0.43		
Taxes et frais d'acheminement	0.14		
Prix du kWh TTC	<u>0.57</u>		
Prix de reprise en 2023 en Chf par kWh	0.19		
Coût du capital	1.75%		
	kWh	Tarif	Montant
Consommation propre/économie directe	79'200	0.57	44'843
Recettes issues de la vente au réseau	8'800	0.19	1'637
		Total	<u>46'480</u>
Coût du capital			-8'155
Maintenance, entretien, remplacement (3 cts par kWh produit)		0.03	-2'640
		Solde net	<u>35'685</u>
Amortissement s/base montant brut	10 ans		
Amortissement s/base montant net	13 ans		

Il va également de soi que le fait d'augmenter la puissance installée du photovoltaïque sur la Commune est un élément qui vient s'ajouter aux considérations purement financières, en soi déjà suffisantes, pour conclure à l'opportunité de cet investissement et donc à l'adoption du préavis.

La Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°11/09.2022
- Entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à équiper partiellement le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 350'000 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 17'500, le solde la dernière année après déduction de la subvention.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt